

FORMULAIRE D'OCCUPATION

SALLE COMMUNALE DE LA JEUNESSE Á HOUSSE
Cour des Mayeurs, 6 – 4671 Housse
Téléphone de l'Administration communale : 04/345.97.21
Fax de l'Administration communale : 04/345.97.48

DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES SPECIFIQUES

Article 1 : Les locaux mis à disposition du demandeur sont d'une part la salle, les sanitaires, le bar et sa réserve et d'autre part la cuisine.

Article 2 : Les autorisations d'occupation à titre purement privé (mariages, communions, baptêmes, etc) ne seront délivrés qu'aux habitants de Housse.

Article 3 : Une participation financière de 160 euros sera réclamée pour les occupations à titre purement privés et visées ci-dessus. Cette somme est à verser dans les 10 jours qui précèdent l'occupation au compte n° 091-0004132-87 de l'Administration communale de Blegny.

Pour les réceptions suites aux inhumations et crémations, une participation financière de 50 euros sera demandée.

Article 4 : Lors du départ des convives ou participants à la manifestation, l'usage de l'avertisseur sonore des véhicules (klaxon) est rigoureusement proscrit.

Les organisateurs inviteront leur public à respecter scrupuleusement ce point du règlement.

L'ambiance musicale doit impérativement être limitée, de façon à ne pas perturber le sommeil des voisins. La Commune ne tolérera aucun abus dans ce domaine.

Article 5 : Moyennant dépôt de la caution et paiement de la location éventuelle, les clefs des locaux peuvent être retirées par le demandeur auprès de Monsieur C. KEYDENER (rue du Stade, 10 à Housse – GSM. : 0486/99.92.36) deux jours ouvrables avant l'occupation. Ce délai permettra au demandeur de remplir les obligations d'état des lieux.

Identité du demandeur :

Nom et prénom :

Adresse : rueN°

C.P : L :

Téléphone P : B :

Fax :

Coordonnée de l'organisme :

Dénomination :

Forme juridique :

Adresse : rueN°

CP : L :

Téléphone P : B :

Fax :

La demande d'occupation porte sur les locaux suivants :

- salle, bar et réserve, sanitaires
- cuisines

Date(s) de l'occupation _____ :

Horaire d'occupation _____ :

Type d'activité _____ :

J'effectue une réservation de vaisselle suivant le formulaire annexé : OUI - NON

Demande de prêt de matériel :

- Tables :
- Chaises :
- Barrières nadar :
- Autres :

Cadre réservé à l'Administration communale

Demande du :/...../.....

Autorisation accordée le :/...../.....

Pour le Collège :

Prix de la caution : **125 € à verser au plus tard 10 jours avant l'occupation** sur le compte n° 091-0004132-87 de l'Administration communale de Blegny

Prix de la location : **160 € à verser au plus tard 10 jours avant l'occupation** sur le compte n° 091-0004132-87 de l'Administration communale de Blegny.

Pour les versements, mentionner en communication le nom de la salle (voir entête du présent formulaire), la ou les dates d'occupation, l'identité du demandeur ou de l'organisme.

Payement de la caution

Le payement de la caution d'un montant de 125 euros a été effectué le...../...../..... sur le compte n° 091-0004132-87 de l'Administration communale de Blegny.

L'Agent communal,

Payement de la location

Le payement de la location d'un montant de 160 euros a été effectué le/...../..... sur le compte n° 091-0004132-87 de l'Administration communale de Blegny.

L'Agent communal,

Remboursement de la caution

Effectué par virement le.....

Sur le compte n°.....

Au nom de.....

Remarque(s) éventuelle(s) :

.....
.....

Fait à Blegny, le

Signature de l'agent

Remarques :

1. Ce document est à remplir **en double exemplaire** et à renvoyer **au minimum 40 jours avant la date de l'occupation** à l'Administration communale de Blegny (service réservations) rue Troisfontaines n°11, à 4670.
2. Nous attirons l'attention du demandeur sur le fait que **la Commune prend en charge pour la présente salle**, en ce qui concerne la musique diffusée, **le paiement d'une contribution annuelle relative à la rémunération équitable** (aux interprètes, musiciens et producteurs).
Le tarif auquel elle a été payée est le suivant : **salle polyvalente avec danse** (diffusion de musique **avec boissons** et danse).

Néanmoins, dans le cas où de la musique serait diffusée, **tout demandeur doit prendre en charge le paiement de la SABAM**, qui elle rémunère les auteurs.

Signature du demandeur,